

Ligue de l'Ile de France F.S.C.F.

Règlement du championnat d'hiver de NATATION

SAISON 2008 - 2009

ART. 1

Le championnat de la L.I.F. est organisé par la Ligue de l'Ile de France de la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.) sous les règlements de la F.I.N.A. et les règlements généraux de la F.S.C.F.

ART. 2 Licence

Tous les participants doivent être licenciés F.S.C.F. pour la saison en cours. Des contrôles de licences seront effectués :

- soit au bord du bassin
- soit d'après les listes du secrétariat de la L.I.F.

ART. 3 Catégories d'âge, épreuves et distances

Les catégories d'âge, communes aux garçons et aux filles, sont données, ainsi que les distances, dans le tableau ci-dessous

CATEGORIES	DISTANCES et STYLES de NAGE											
	Papillon		Dos			Brasse			Crawl			
	50	100	50	100	200	50	100	200	50	100	200	400
2000 et après			X			X			X			
1999 - 1998	X			X			X			X	X	
1997 - 1996	X			X			X				X	X
1995 - 1994		X			X			X			X	X
1993 - 1992		X			X			X			X	X
1991 - 1990 - 1989		X			X			X			X	X
1988 et avant		X			X			X			X	X
	RELAIS 4 NAGES						RELAIS NAGE LIBRE					
	4 x 100 M						4 x 50 M					
1996 et après							X					
1995 - 1992	X											
1991 et avant	X											

Un nageur ne pourra participer qu'à deux épreuves plus éventuellement un relais

Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course. Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification du relais.

Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée et déclarée au juge arbitre avant le départ de la course.

Les nageurs d'une équipe de relais doivent avoir au moins participé à une épreuve de critérium.

ART. 4 Ordre des épreuves

Les épreuves seront nagées dans l'ordre suivant :

MATIN

200 M	Crawl	Fille / Garçon
50 M	Papillon	Fille / Garçon
100 M	Dos	Fille / Garçon
50 M	NL	
200 M	Brasse	Fille / Garçon
4 x 50 M	Relais NL	Fille / Garçon

APRES MIDI

400 M	Crawl	Fille / Garçon
50 M	Dos	Fille / Garçon
100 M	PAP	Fille / Garçon
50 M	BRASSE	
200 M	Dos	Fille / Garçon
100 M	NL	Fille / Garçon
100 M	Brasse	Fille / Garçon
4 x 100 M	Relais 4 Nages	

Les séries seront effectuées par Temps.

ART. 5 Qualifications

Les temps pris en compte pour la qualification devront être réalisés entre le **01 Septembre 2008** et le **21 janvier 2009** après validation des licences pour la saison en cours par la commission LIF à l'aide du logiciel de saisie des temps.

Une liste des temps pris en compte (selon annexe 1) vous sera envoyée **le 23 Janvier 2009** pour la qualification en vue d'établir votre liste d'engagement **qui devra être retournée pour au plus tard le 27 Janvier 2009** (2 nages par nageur).

ART. 6 Droits d'engagements.

Ils sont fixés à 2.00 € par nageur et équipe de relais. Ils sont perçus en fin de saison sur un état récapitulatif. Cette facture doit être réglée par chèque bancaire ou postal à l'ordre de la LIF

ART. 7 Réunions

Le championnat se déroulera à la piscine de

Le 08 FEVRIER 2009
Ouverture des portes 9h00

ART. 8 Engagements

Adresser la feuille d'engagement à Jean Michel BERTHOD

ADRESSE : → 16 Rue du Mal Foch ; 95110 SANNOIS

Fax →

E-Mail → JM-BERTHOD@Wanadoo.fr

POUR LE 27 Janvier2009

ART. 9 Fiches de courses

Les fiches de courses seront **établies par la commission LIF d'après les résultats du critérium qui vous seront communiqués.**

Les séries seront effectuées par temps

POUR LES RELAIS :

⇒ **Les fiches de courses de relais sont établies par les CLUBS**

→ **Les fiches de course correspondant au relais 4X50M, devront être déposés avant le départ de la première course du matin**

→ **Les fiches de course correspondant au relais 4X100M devront être déposés après la dernière course du matin avant LA FERMETURE DES PORTES DU MATIN.**

Aucune nouvelle fiche ou modification ne sera admise sauf cas de force majeure signalée avant le départ du relais.

ART. 10 Récompense

Le premier de chaque épreuve sera déclaré champion de la Ligue de l'Île de France de la F.S.C.F., et recevra une médaille d'or, le second recevra une médaille d'argent, et le troisième une médaille de bronze.

ART. 11 Juge Arbitre

Le Juge Arbitre sera désigné par la commission LIF.

ART. 12 Comportement et tenue vestimentaire

Les nageurs et leurs entraîneurs doivent avoir un comportement conforme à l'esprit sportif

Ils doivent aussi se présenter avec une tenue correcte au départ d'une épreuve.

Le juge arbitre pourra refuser un nageur pour un comportement inadapté lors d'une épreuve ou s'il estime que sa tenue n'est pas décente (Coloriages corporels, maillot inapproprié, etc.)

ART 13 : Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit et accompagnée d'un chèque de 75€ remis à la Commission Lif de Natation. Cette dernière statuera sur le bien fondé de cette requête. En cas de rejet de la réclamation, cette somme restera acquise à la Fédération Sportive et Culturelle de France.

ART 14 : Forfait

Tout forfait de nageur engagé sera pénalisé d'un point (par nage et par nageur)

Tout forfait non déclaré une demi-heure avant le premier départ de la compétition sera pénalisé de trois points (par nage et par nageur)

ART. 15 Divers

Les temps réalisés en individuel seront retenus pour les qualifications aux championnats fédéraux. Les temps des relais ne seront pas pris en compte.

Tout cas non prévu au présent règlement sera étudié par la commission L.I.F.